

---

Genèse et postérité du « Manifeste des 121 » Author(s): Catherine Brun

Source: *L'Esprit Créateur*, Vol. 54, No. 4, The Algerian War of Independence and its Legacy in Algeria, France, and Beyond (Winter 2014), pp. 78-89

Published by: The Johns Hopkins University Press

Stable URL: <https://www.jstor.org/stable/10.2307/26378929>

---

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact [support@jstor.org](mailto:support@jstor.org).

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at <https://about.jstor.org/terms>



The Johns Hopkins University Press is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *L'Esprit Créateur*

JSTOR

## Genèse et postérité du « Manifeste des 121 »

Catherine Brun

**D**E LA LONGUE ET OBSTINÉE MOBILISATION des intellectuels avant et pendant la guerre d'Algérie ne demeure souvent dans les esprits que la « Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie », plus connue sous le nom de « Manifeste des 121 » pour avoir d'abord recueilli 121 signatures<sup>1</sup>. Ce n'est pas qu'il soit seul à vouloir rassembler : les pétitions se succèdent à un tel rythme, pendant les années de guerre, que la « bataille de l'écrit<sup>2</sup> » qu'est aussi la guerre d'Algérie a pu être assimilée à une « guerre des pétitions<sup>3</sup> ». Depuis l'Appel lancé par le Comité des intellectuels contre la poursuite de la guerre en Afrique du Nord, à l'automne 1955, les clercs qui ne s'étaient plus rassemblés de la sorte depuis les comités de vigilance antifascistes de 1934 ne cessent de se mobiliser, individuellement et collectivement, au point que l'éditeur François Maspero a pu vilipender « la logorrhée des grandes consciences qui périodiquement "alertaient l'opinion"<sup>4</sup> ». Comités contre la torture, pour la paix, pour le maintien des libertés démocratiques multiplient les protestations et les appels. Si bien que cette nouvelle « déclaration » aurait pu n'être « qu'une manifestation parmi d'autres » et sombrer dans l'oubli. D'autant qu'elle ne fut pas seule à solliciter l'attention publique, à l'automne 1960. Mise en circulation début septembre, elle est contemporaine de l'ouverture du procès du réseau de porteurs de valises dirigé par Francis Jeanson, et suivie de près par un contre-manifeste, que signent, début octobre, 185 intellectuels favorables à l'Algérie française, et par un « Appel à l'opinion pour une paix négociée en Algérie », mis en circulation à l'initiative de la F.E.N. et de l'U.N.E.F., qui recueille 35 000 signatures en quelques semaines. Bien plus circonscrit dans ses soutiens immédiats, à peine diffusé, tardif (septembre 1960), c'est pourtant le texte du Manifeste des 121 qui est devenu emblématique. Pour comprendre son destin singulier, il faut se pencher sur ses prémisses, sur sa genèse, sur sa postérité. Apparaît alors ce qu'il engage, au-delà de la question de l'insoumission et des mesures répressives auxquelles il donna lieu et qui firent une part de sa célébrité : l'efficace d'une écriture collective, difficilement assignable puisqu'y contribuent ses adversaires ou contradicteurs.

Aux commencements, la découverte, le 24 février 1960, du réseau Jeanson de soutien au F.L.N. et, en mars, la résiliation de nombreux sursis d'incorporation pour études. Les poursuites menées contre les porteurs de valise attirant sur ceux qui refusent de faire la guerre l'attention d'une population mal

© L'Esprit Créateur, Vol. 54, No. 4 (2014), pp. 78-89

informée tandis que le nombre d'insoumis et d'objecteurs de conscience augmente. Dionys Mascolo et Jean Schuster, déjà initiateurs, après le 13 mai 1958, de la revue *14 Juillet*, sont les premiers rédacteurs de ce qui se présente d'abord comme une « Adresse à l'opinion internationale ». Ce premier titre sera abandonné, mais la version finale du texte ne renoncera pas au souci de mieux informer « l'opinion française et internationale » sur le double mouvement qui « se développe en France » à ce moment : poursuites engagées contre les Français qui se sont refusés à participer à la guerre ou sont venus en aide aux combattants algériens ; soutien des signataires à ces Français, et affirmation que « la cause du peuple algérien, qui contribue de façon décisive à ruiner le système colonial, est la cause de tous les peuples libres ». Sans que l'enracinement français du Manifeste soit explicite, il s'impose comme une évidence, au point que Jean Sénac, pressenti pour le signer, s'y refusera. « C'est avec joie que j'ai lu votre Déclaration, écrira-t-il à Dionys Mascolo<sup>5</sup>. Je ne la signe pas, mais elle brûle dans mon cœur. Pour nous, Algériens, c'est le bivouac de l'amitié, de l'espérance. Enfin, les intellectuels français nous rejoignent en ce combat fraternel qui, ainsi que me l'écrivait Jean Grosjean en 1958, est indiscutablement celui de l'Esprit. [...] Nous sommes avec vous, mais autrement ». Henri Kréa, de père français et de mère algérienne, sera le seul « Algérien » à le signer—ce que Sénac ne s'expliquera pas<sup>6</sup>.

Une quinzaine de versions du texte sont connues<sup>7</sup>, élaborées en mai et juin 1960. Le surréaliste Gérard Legrand intervient à la quatrième (numérotée 2 bis), Maurice Blanchot à partir de la neuvième seulement. Début juillet, alors qu'il a reçu une vingtaine d'accords, le texte est considéré comme définitif. Ronéoté à 200 exemplaires, il est adressé de personne à personne, accompagné de la liste des premiers signataires, jusqu'à la fin du mois d'août, sous le titre « Adresse à l'opinion<sup>8</sup> ». Son titre définitif, qui date de fin juillet, ne sera connu de ses signataires que début septembre, en même temps que le texte imprimé.

Écriture à plusieurs mains, pourrait-on dire d'emblée, qui s'affine et s'adoucit—« adoucissement de ce qu'il pouvait y avoir d'abrupt dans les versions précédentes » note Mascolo en marge de la neuvième version, remaniée par Blanchot—sans rien céder de sa radicalité de fond. Plusieurs points font débat, toutefois, comme en témoignent tant la succession des réécritures que les lettres échangées alors. La nature de la guerre en cours, d'abord. « Guerre d'indépendance pour les Algériens, cette guerre est rigoureusement pour nous une guerre civile. Les Algériens sont nos prolétaires » note Schuster dans la première version du texte. Mais ces deux phrases sont aussitôt biffées, quoique reprises dans la version suivante, avant d'être définitivement éliminées par Gérard Legrand, au point que la cinquième version retient une rédaction

strictement antithétique à la proposition initiale : « Ni guerre de conquête, ni guerre de “défense nationale”, ni guerre civile, la guerre d’Algérie n’est pour les Français qu’une guerre de prestige continuée par une caste qui refuse d’avoir à céder devant un soulèvement ». En cause, à la fois la place du marxisme dans la lecture des événements et la possibilité de soutenir un mouvement indépendantiste nationaliste. Car les surréalistes sont non seulement en délicatesse avec le marxisme stalinien, mais en lutte ouverte avec tout nationalisme. Au point qu’il semblera nécessaire à Schuster, et ce dès le départ, de revenir sur l’acception à donner à ce terme :

Rigoureusement écrit-il, nous n’avons pas même le droit de parler de nationalisme à leur propos—à moins de donner à ce mot un contenu moral tout à fait inhabituel. La résistance à une occupation étrangère, la revendication d’appartenance à une langue et à une culture niées en tant que communauté et culture, constituent un mouvement de reconquête d’une dignité élémentaire qui se situe bien en deçà de ce qu’il est permis de nommer nationalisme. Le droit des peuples à disposer d’eux-mêmes n’est pas un principe nationaliste.

Cette mise au point finalement supprimée laissera la question intacte, et René Char regrettera dans une lettre à Blanchot du 23 juillet que « le nationalisme (*tous* les nationalismes si légèrement criminels)<sup>9</sup> » n’aient pas été plus fermement condamnés dans la Déclaration. Ce sera aussi l’un des motifs de réticence de Jean-Marie Domenach et de la revue *Esprit*, qui préféreront s’associer à l’Appel pour une paix négociée lancé en octobre.

Autre pierre d’achoppement : la mise en question de la gauche. Sous-entendue dans les premiers états du texte, elle est explicite dans le quatrième, qui dénonce le fait que « l’armée continue à faire la loi jusque dans les mentalités “de gauche” ». Sont également mis en cause les journaux d’opinion, les organisations politiques, les forces démocratiques constituées. Si Char applaudit et fustige lui aussi « l’hypocrisie » et « le manque de courage de la presse de “gauche” qui est à l’origine du désarroi de la jeunesse<sup>10</sup> », Claude Martinet est choqué<sup>11</sup>, tandis que Jérôme Lindon et Claude Simon expriment leurs doutes quant à l’opportunité stratégique d’une telle attaque : n’est-il pas maladroit de s’aliéner d’emblée « les seules formations politiques organisées et capables (peut-être ?) de donner une suite concrète à ce qui, sans elles et sans une action de masses, risque de n’être, une fois de plus, qu’une manifestation platonique de quelques intellectuels<sup>12</sup> » ?

La dénonciation de l’armée, si elle semble *a priori* plus consensuelle parmi les signataires, fait elle aussi débat. Les formulations radicales de la troisième version—« L’armée française est parvenue à faire à nouveau de la torture une institution en Europe. [...] Elle est devenue de plus la grande cor-

ruptrice de la nation, puisqu'elle mobilise de simples citoyens et en fait ses complices par force. Elle est enfin une armée factieuse »—sont abandonnées, mais Blanchot refuse de céder à ceux, tel Théodore Monod, qui voudraient que le propos soit modulé pour ne plus viser qu'« une partie de l'armée<sup>13</sup> ». Gagner des signataires à ce prix, écrit-il à Mascolo, ce serait risquer de décourager ceux « précisément qui ont accepté de dire "l'armée", tout court<sup>14</sup> ». Pour finir, ce sera « la volonté de l'armée » qui sera dénoncée comme « principale » responsable de la poursuite d'un « combat criminel et absurde ». En revanche, la critique formulée par le poète Jacques Dupin, qui rappelle que l'armée française en Algérie, au-delà des cadres et des gradés, inclut le contingent, si bien qu'il est vain d'attendre de l'opinion française qu'elle approuve ceux qui se battent contre leurs proches<sup>15</sup>, fait mouche. Blanchot le souligne dans la réponse qu'il adresse à Dupin, et y revient quasi littéralement dans un entretien accordé à Madeleine Chapsal pour *L'Express*<sup>16</sup> :

Au fond d'eux-mêmes et confusément, les Français dans leur grande majorité sont convaincus que cette guerre est injuste et, en effet, absurde. On pourrait donc croire qu'ils vont se révolter contre le fait que leurs fils y participent. Mais la pensée doit être retournée : parce que leurs fils y participent—fût-ce automatiquement, par le seul automatisme du service militaire—ils ne peuvent plus reconnaître que cette guerre est injuste, et ils s'en font les complices. L'armée ainsi tient tout le monde : les fils, physiquement, et parce que peu à peu elle les change ; les parents, solidaires et complices des fils. C'est le piège. L'armée est ce piège.

On le voit : l'objection n'a servi qu'à préciser et renforcer la critique radicale d'une armée prise dans sa globalité, comme une entité une et indivisible, et comme un système. À l'inverse, l'Appel à l'opinion pour une paix négociée en Algérie préférera ne stigmatiser qu'« une partie de l'armée »...

Autre lieu de désaccord, la question des moyens à mettre en œuvre pour aider le peuple algérien. Plusieurs signataires pressentis disent leur désapprobation : prétendre « apporter aide et protection aux Algériens opprimés au nom du peuple français », n'est-ce pas soutenir « l'aide aux terroristes<sup>17</sup> » ? Monod propose de qualifier d'« humaines » l'aide et la protection pressenties. Le scrupule n'est pas nouveau, qui divisait déjà les membres du Comité d'Action des intellectuels contre la poursuite de la guerre en Afrique du Nord. Alors que la version initiale de l'Appel engageait ses signataires « à agir de toutes les façons et dans tous les domaines », ce qui avait entraîné, notamment, un refus ferme de Rostand<sup>18</sup>, le texte définitif ne leur proposait plus que d'agir « de toutes les façons qu'ils jugeront bonnes en conscience, et dans tous les domaines qui leur sont accessibles »—formulation assez ouverte et générale pour fédérer le plus grand nombre. Dans le cas du Manifeste, les rédac-

tions varient. Quand la cinquième version rappelle le « devoir d'intervenir [...] à leur place, et selon leurs moyens » pour « contribuer à entamer l'hypocrisie régnante », la huitième souligne qu'il incombe aux Français « de mettre un terme à cette guerre [...] par tous les moyens qu'ils jugeront bons en conscience », avant un ultime retour à la formulation première (intervenir « à leur place et selon leurs moyens ») pour demander à ceux qui jugent les réfractaires « de ne pas se laisser prendre à l'équivoque des mots et des valeurs ». L'adjectif « humaines » n'a pas été apposé à « aide et protection », mais la rédaction veut demeurer suffisamment neutre pour permettre à chacun de s'en emparer.

Le dernier point litigieux majeur concerne la perspective selon laquelle est envisagée l'insoumission—« droit » ou « devoir »—et engage le titre même de la Déclaration. Dans les premiers états du texte, l'insoumission est présentée comme un « droit sacré » ; puis Schuster avance le terme « devoir », quand Mascolo maintient celui de « droit », et l'adjectif « sacré » disparaît ; Legrand propose une reformulation complète : « la “trahison” devient le courage de voir la vérité en face » puis « le respect courageux du vrai » ; la version suivante réintroduit l'expression « droit sacré » désormais attribut du « refus de servir<sup>19</sup> », jusqu'à ce qu'une interrogation vienne tempérer l'attribution : « N'y a-t-il pas des cas où le refus de servir est un droit sacré, où la “trahison” signifie le respect courageux du vrai ? ». Les versions ultérieures, on le sait, substituent « devoir » à « droit », « droit » que Blanchot choisit de faire plutôt apparaître dans le titre, devenu « Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie » comme par un exercice de *captatio benevolentiae* destiné, comme l'interrogation rhétorique finalement retenue, à rendre la radicalité du texte moins immédiatement brutale, plus efficace, sans l'édulcorer sur le fond. Blanchot y revient au cours de son entretien avec Madeleine Chapsal :

Toute la force de la Déclaration, tout son pouvoir d'ébranlement, vient de l'autorité avec laquelle elle a prononcé ce seul mot, le mot insoumission, mot grave, refus extrême : Droit à l'insoumission. Je dis bien Droit et non pas Devoir, comme certains, d'une manière irréfléchie, auraient voulu que s'exprime la Déclaration, sans doute parce qu'ils croient que la formulation d'un devoir va plus loin que celle d'un droit. Mais cela n'est pas : une obligation renvoie à une morale antérieure qui la couvre, la garantit et la justifie ; quand il y a devoir, on n'a plus qu'à fermer les yeux et à l'accomplir aveuglément ; alors, tout est simple. Le droit, au contraire, ne renvoie qu'à lui-même, à l'exercice de la liberté dont il est l'expression ; [...] rien n'est plus fort, rien n'est plus grave<sup>20</sup>.

On le voit : l'adoucissement annoncé réside essentiellement dans le déplacement de la force injonctive qui d'extérieure, se fait intérieure. Transformer un « Appel à l'opinion » en « Déclaration », ferme et tranquille, sur un « droit »

qui relève de l'engagement libre de la volonté, devient le moyen de déjouer le « piège » de l'armée et de son « service ». Inutile dès lors, selon Blanchot et Mascolo<sup>21</sup>, de suivre Schuster qui suggérait d'ajouter au terme « insoumission » (« un civil qui refuse d'être militaire »), celui de « désertion » (« un militaire qui refuse de continuer à l'être<sup>22</sup> »). Là encore, croire radicaliser le propos reviendrait à risquer de se situer sur un plan « simplement humanitaire<sup>23</sup> ». Or il ne s'agit ni d'appeler à la désobéissance, ni de donner des consignes pratiques de lutte comme pouvaient le faire les militants des réseaux de soutien au F.L.N., mais de poser un acte intellectuel, de faire signe par un acte de pensée « à ceux qui jugent les faits dits d'insoumission<sup>24</sup> » et de pallier l'autorité défaillante d'un État par l'autorité d'une parole pesée.

En dépit de cette maturation dûment concertée, dont témoigne l'importante correspondance qu'elle a suscitée, la réception du texte n'évite ni les malentendus ni les amalgames. La proximité du procès du réseau Jeanson n'y est pas pour rien, comme la virulente lettre prétendument adressée par Sartre au tribunal militaire—lettre, on le sait aujourd'hui, écrite par Marcel Péju et assumée par Sartre alors en déplacement au Brésil. Pour « Sartre », l'union avec le F.L.N. serait le seul moyen pour la gauche de sortir de sa « misérable prudence » et de réagir à « l'évolution [...] fasciste de la France<sup>25</sup> ». En mentionnant, aussitôt après, la Déclaration sur le droit à l'insoumission avant de parler à nouveau des « Français qui aident le F.L.N. », il donne le sentiment que ceux-ci se confondent avec les signataires du Manifeste, ou plutôt que les signataires soutiennent nécessairement le F.L.N. Cette assimilation des « Algériens opprimés » auquel le Manifeste propose d'« apporter aide et protection » et du peuple combattant—autant dire du F.L.N.—suggérée par Sartre, est reprise, mais pour être opposée aux signataires du Manifeste, par Edgar Morin. Dans un article publié le 29 septembre 1960, « Les intellectuels et l'Algérie<sup>26</sup> », il accuse les intellectuels les moins engagés dans la vie politique, par mauvaise conscience, de succomber à l'engagement extrême en approuvant l'idéologie frontisante. Mascolo dénonce aussitôt une « falsification » : les « Algériens opprimés » ne sont pas les « terroristes du F.L.N. ». « Pour tous les signataires de la *Déclaration* connus de moi, insiste Mascolo, la position de Sartre est inacceptable[...] Nous avons lutté (durement) pour ne pas laisser les avocats du procès Jeanson s'annexer la Déclaration, en faire un "texte de soutien" du réseau de soutien<sup>27</sup> ». Pierre Vidal-Naquet, lui aussi signataire du Manifeste des 121, réplique, développant le sens de son refus et de son témoignage au procès du réseau Jeanson : estimer « hautement normal et satisfaisant que des socialistes français se soient montrés solidaires dans l'action pratique des militants algériens » n'implique ni la « subordination »

au F.L.N., ni « la sacralisation de l'allié ». C'est à « priver l'État des moyens de mener la guerre injuste qu'il fait en Algérie » qu'il faut s'employer<sup>28</sup>. De leur côté, les surréalistes, tous signataires du Manifeste, se divisent à partir de juin 1961. En cause : la parution, dans le premier numéro de la revue *Sédition*, d'un article intitulé « La trahison permanente ». Pour certains, ce texte accuse les surréalistes signataires du Manifeste de soutenir la terreur ; pour d'autres, il déplore l'instrumentalisation du Manifeste par Sartre ; pour d'autres enfin, c'est l'émotion soulevée par cette parution qu'il faut ausculter.

Plus concrètement, la répression exercée par le gouvernement contre les signataires donne au Manifeste une publicité paradoxale. L'ouverture d'une information contre X, l'inculpation arbitraire de vingt-neuf signataires, l'arrestation de l'un d'entre eux, Robert Barrat, dans les bureaux d'*Esprit*, lors d'une réunion du journal *Vérité-Liberté*, les sanctions et les mesures de suspension prises contre les pétitionnaires, interdits d'antenne radio et de télévision, de théâtre et de cinéma subventionnés, assignés à résidence en France et, pour certains, qui ont le statut de fonctionnaire, suspendus de leur poste comme Vidal-Naquet ou révoqués comme Laurent Schwartz, professeur à Polytechnique, entraînent une réprobation qui donne au texte un écho et un crédit déterminants. « Rayez-moi de vos registres<sup>29</sup> », demande Aragon, qui n'a pourtant pas signé le Manifeste, à l'Association des Écrivains combattants, parce qu'elle adjure le pouvoir de réprimer durement les intéressés. Ainsi, les sanctions valent au Manifeste une célébrité et des soutiens qu'il n'avait pas d'abord eus. Ces sanctions, certains y appellent, comme les 185 premiers signataires du contre-manifeste paru le 7 octobre dans *Le Monde* et *Le Figaro*. Une semaine plus tard, le 13 octobre, *Le Figaro* ajoute « environ 150 signatures nouvelles » : elles dévient aux « professeurs de trahison » et autres « apologistes de la désertion » le droit « de se poser en représentants de l'intelligence française ». Les signataires de ce « Manifeste des intellectuels » prétendent rétablir la réalité des faits : « La guerre est une lutte imposée à la France par une minorité de rebelles fanatiques, terroristes et racistes » ; à côté des tâches qui lui sont propres, l'armée française « accomplit depuis des années une mission civilisatrice, sociale et humaine » ; de ce fait, « c'est une des formes les plus lâches de la trahison que d'empoisonner, jour après jour, la conscience de la France [...] et de faire croire à l'étranger que le pays souhaite l'abandon de l'Algérie et la mutilation du territoire. »

Le discours développé par les principaux rédacteurs du Manifeste est tout autre. Inculpé par le juge Perez, Mascolo fait valoir ce qui est en cause : un acte d'écriture, c'est-à-dire plus ou autre chose qu'une parole ; un acte de pensée, c'est-à-dire plus ou autre chose qu'une action classique. Schuster insiste

lui aussi sur la nécessaire réaffirmation de la pensée comme « témoignage contre l'oppression<sup>30</sup> ». Sur ce point comme sur d'autres, les signataires du Manifeste des 121 se distinguent nettement des promoteurs de l'Appel à l'opinion publié, à l'initiative notamment de l'U.N.E.F., dans le numéro d'octobre d'*Enseignement public*, organe mensuel de la F.E.N. Selon les signataires de ce dernier appel, il est regrettable que l'« opposition à la guerre, si vive soit-elle », ne soit pour « la fraction la plus avertie de l'opinion [...] qu'un fait de pensée ». *A contrario*, Blanchot ou Mascolo, lorsqu'ils analysent la portée du Manifeste, font d'abord valoir cet « acte de pensée ». Importe, pour la pensée, la possibilité de valoir acte et de s'autoriser, à nouveau, à agir.

Agir, paradoxalement, ce peut être aussi refuser d'agir, et en l'espèce refuser d'opprimer. C'est, au-delà de sa « signification historique précise », la portée « internationale » du Manifeste. Blanchot la souligne dans un texte inédit :

La dernière guerre, et l'après-guerre de Nuremberg, ont montré que l'obéissance, la soumission aux ordres peuvent être criminelles. Le principe qui recommandait de servir la patrie, juste ou injuste, a été enterré dans les camps d'extermination, avec les victimes de ceux qui ne surent pas préférer à l'obéissance dans la folie la désobéissance dans la raison. [...]

Aujourd'hui, [...] il convient à tous les hommes de réflexion, à quelque pays qu'ils appartiennent, d'accueillir et de renouveler [l'] acte de pensée [qu'est le Manifeste], parce qu'il a une valeur universelle. Par [lui] en effet, et pour la première fois, une parole s'élève de l'intimité d'un peuple pour revendiquer le droit de *ne pas opprimer*, avec la même force qui a porté jusqu'ici les peuples à revendiquer le droit de *n'être pas opprimés*. [Ainsi] s'affirme que la [...] violence oppressive par laquelle l'on cherche à briser l'indépendance d'un peuple se retourne bientôt contre l'oppressur en une violence qui brisera sa propre volonté politique<sup>31</sup>.

Claude Simon ne disait pas autre chose quand, dans sa déposition au procès du réseau Jeanson, il citait Marx : « Un peuple qui en opprime un autre ne saurait être libre<sup>32</sup> ». Ce droit de ne pas opprimer est assorti d'un « pouvoir nouveau » des intellectuels, « original » d'être un « pouvoir sans pouvoir<sup>33</sup> », qui « doit toute son efficacité précisément au refus de [...] dépendre de calculs d'efficacité pratique et politique<sup>34</sup> », à sa nécessité et à sa justesse « quelles qu'en puissent être les conséquences<sup>35</sup> ». Un pouvoir qui s'affirme et se reconnaît dans la violence qu'il suscite, la répression et les désordres qu'entraîne sa force tranquille.

Surtout, importe le caractère collectif de ce geste intellectuel, de cette écriture pensée. Blanchot insiste sur ce point : « le texte de la Déclaration a été rédigé collectivement par des intellectuels de toutes origines. [...] Chaque phrase a été discutée, pesée et méditée » pour parvenir à « parler comme anonymement<sup>36</sup> ». De sorte que, quand le juge Perez prétend inculper tel ou tel,

et part en quête de « l'auteur » de la Déclaration, Mascolo lui annonce qu'il ne le trouvera pas. « Il n'y en a pas » lit-on dans ses notes préparatoires, avant qu'il ne précise « Il n'y en a pas un », ni même 121, ni même 250 : « Certains, qui ont contribué à l'élaborer, ne l'ont pas encore signé. D'autres qui ont fait de même ne le signeront peut-être pas<sup>37</sup> ». La création a été « collective », au point que tombe la distinction entre signataires et auteurs. « Il n'y a pas de signataires, poursuit Mascolo. Il n'y a que des co-auteurs ». On le voit : c'est la notion même d'auteur que le Manifeste, par sa conception, interroge. Quand la justice cherche à assigner l'écriture pour mieux incriminer, les intellectuels répondent genèse de la pensée, « communauté anonyme de noms<sup>38</sup> ». « Cela qu'il nous parut possible et juste, plus tard, de nommer un *communisme de pensée* se cherche donc<sup>39</sup> », écrira Mascolo. Après que certains signataires ont été inculpés, l'ensemble d'entre eux est d'ailleurs invité à se déclarer co-auteur du texte et co-responsable de sa publication et de sa diffusion. Tandis que la majorité le fait sans hésiter, certains s'y refusent, tantôt au nom des ambiguïtés du texte que sa réception aurait révélées (Alain Robbe-Grillet), tantôt par souci de rompre le cercle des 121 co-responsables, tantôt pour ne pas confondre solidarité et revendication d'inculpation (Hélène Parmelin).

Reste l'essentiel, que les solidarités renforcées ou les dissensions nouvelles confirment : si signer un texte n'est pas l'écrire, l'on peut devenir co-auteur malgré soi, alors même que l'on ne souscrit pas à ce qu'il propose. Les remarques de Jacques Dupin sur la Déclaration, ou celles de René Char, qui n'ont ni l'un ni l'autre signé le texte, ont sans doute davantage contribué à son élaboration que certaines signatures parfois légèrement accordées puisqu'aus-sitôt récusées... « C'est ainsi très véridiquement qu'au temps des inculpations, rapporte Mascolo, j'ai pu dire au juge Perez qui s'obstinait à vouloir assigner au texte un auteur singulier, que si par aventure j'avais eu avec lui une conversation privée sur la guerre d'Algérie à l'époque où le projet s'élaborait, et rapporté ensuite une pensée de lui à mes amis, il aurait pu se retrouver coauteur parmi d'autres du texte incriminé. « À ce compte, il valait évidemment mieux abandonner la croyance métaphysique à l'existence d'un auteur<sup>40</sup> », note Mascolo. L'anecdote n'est pas vaine, et Mascolo en est conscient : elle fait apparaître, au-delà des strictes circonstances et enjeux de son élaboration, la force d'ébranlement du Manifeste. Ainsi un texte, soutenu par des intellectuels et des écrivains de premier plan, manifeste la fragilité de la « fonction auteur », telle que Michel Foucault la théoriserait<sup>41</sup>. Quand il n'y a pas un, mais des auteurs et quand leurs noms ne sont pas tous connus, puisque le cercle des co-auteurs excède celui des signataires, les fonctions classificatoire et discriminative du nom d'auteur disparaissent, et avec elles toutes les assurances.

Autour de lui, le Manifeste inquiète, il dérange, il engage. Pour Blanchot et Mascolo, il ne saurait être question, « les mots une fois jetés<sup>42</sup> », de s'en tenir quitte. Un projet de revue nouvelle est conçu<sup>43</sup>, Nadeau croit pouvoir poser les bases d'un « Parti intellectuel<sup>44</sup> » : autant de tentatives pour poursuivre ailleurs, autrement, l'acte de pensée collectif inauguré.

Si le Manifeste est seul à demeurer dans la mémoire collective d'une mobilisation intellectuelle longue, intense et variée, il le doit donc non seulement au pouvoir qu'il fit trembler et qui le réprima, mais aussi au fait d'avoir inauguré une nouvelle ère intellectuelle. Excédant largement les circonstances qui l'ont impulsé, il pose la pensée comme acte, en fait valoir la justesse et la force, arrache l'écriture aux appropriations réductrices, inaugure des rapports inédits de la responsabilité politique et de la responsabilité littéraire, et ouvre la voie à un « communisme de pensée » qui, sous le signe d'Hölderlin et des échanges renoués entre ceux qui cherchent, s'épanouira « dans l'effervescence heureuse de 68<sup>45</sup> ».

*Université Sorbonne Nouvelle—Paris 3*

#### Notes

1. Arthur Adamov, Robert Antelme, Georges Auclair, Jean Baby, Hélène Balfet, Marc Barbut, Robert Barrat, Simone de Beauvoir, Jean-Louis Bédouin, Marc Beigbeder, Robert Benayoun, Maurice Blanchot, Roger Blin, Arsène Bonafous-Murat, Geneviève Bonnefoi, Raymond Borde, Jean-Louis Bory, Jacques-Laurent Bost, Pierre Boulez, Vincent Bounoure, André Breton, Michel Butor, Guy Cabanel, Georges Condominas, Alain Cuny, Jean Czarnecki, Jean Dalsace, Adrien Dax, Hubert Damisch, Guy Debord, Bernard Dort, Jean Douasot, Simone Dreyfus, Marguerite Duras, Yves Elléouët, Dominique Eluard, Charles Estienne, Louis-René des Forêts, Théodore Fraenkel, André Frénaud, Jacques Gernet, Louis Gernet, Edouard Glissant, Anne Guérin, Daniel Guérin, Jacques Howlett, Edouard Jaguer, Pierre Jaouen, Gérard Jarlot, Robert Jaulin, Alain Joubert, Henri Krea, Robert Lagarde, Monique Lange, Claude Lanzmann, Robert Lapoujade, Henri Lefebvre, Gérard Legrand, Michel Leiris, Paul Lévy, Jérôme Lindon, Eric Losfeld, Robert Louzon, Olivier de Magny, Florence Malraux, André Mandouze, Maud Mannoni, Jean Martin, Renée Marcel-Martinet, Jean-Daniel Martinet, Andrée Marty-Capgras, Dionys Mascolo, François Maspero, André Masson, Pierre de Massot, Jean-Jacques Mayoux, Jehan Mayoux, Théodore Monod, Marie Moscovici, Georges Mounin, Maurice Nadeau, Georges Navel, Claude Ollier, Hélène Parmelin, José Pierre, Laurent Terzieff, Marcel Péju, Jean-Charles Pichon, André Pieyre de Mandiargues, Edouard Pignou, Bernard Pingaud, Maurice Pons, Jean-Bertrand Pontalis, Jean Pouillon, Madeleine Rebérioux, Denise René, Alain Resnais, Jean-François Revel, Paul Revel, Alain Robbe-Grillet, Christiane Rochefort, Jacques-François Rolland, Alfred Rosmer, Gilbert Rouget, Claude Roy, Françoise Sagan, Marc Saint-Saëns, Nathalie Sarraute, Jean-Paul Sartre, Renée Saurel, Claude Sautet, Catherine Sauvage, Laurent Schwartz, Jean Schuster, Robert Scipion, Louis Seguin, Geneviève Serreau, Simone Signoret, Jean-Claude Silbermann, Claude Simon, René de Solier, D. de la Souchère, Jean Thiercelin, François Truffaut, René Tzanck, Vercors, Jean-Pierre Vernant, Pierre Vidal-Naquet, J.-P. Vielfaure, Claude Viseux, Ylipe, René Zazzo.
2. Michel Crouzet, « La bataille des intellectuels français », *La Nef*, 12-13 (octobre 1962-janvier 1963): 51.

3. Jean-François Sirinelli, « Guerre d'Algérie, guerre des pétitions ? », in *La guerre d'Algérie et les intellectuels français*, Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, éd. (Paris : Éditions Complexe, 1991), 265-306.
4. François Maspero, « Avertissement de l'éditeur », *Le Droit à l'insoumission (le dossier des « 121 »)* (Paris : François Maspero, 1961), 8.
5. Lettre de Jean Sénac à Dionys Mascolo, 28 septembre 1960 (Fonds Dionys Mascolo/IMEC).
6. Lettre de Jean Sénac à Dionys Mascolo.
7. Le fonds Dionys Mascolo, conservé à l'Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine (IMEC), en garde la trace. C'est à lui que nous renvoyons pour l'ensemble des citations extraites des différentes versions du Manifeste.
8. Voir Dionys Mascolo, « Aux heures d'un communisme de pensée », *L'Autre Journal* (novembre 1985), 71.
9. Lettre de René Char à Maurice Blanchot, 23 juillet 1960 (Fonds Dionys Mascolo/IMEC).
10. Lettre de René Char à Maurice Blanchot.
11. Jérôme Lindon signale cette réaction de rejet dans une lettre à Mascolo, le 27 août, pour mieux appuyer sa demande de suppression d'une mention qui ne peut que dresser contre le Manifeste « beaucoup de militants et d'organes de presse dont l'absence à nos côtés se fera [...] sentir cruellement » (Fonds Mascolo/IMEC).
12. Lettre de Claude Simon à Dionys Mascolo, 30 août 1960 (Fonds Mascolo/IMEC).
13. Une lettre de Jean Pouillon à Dionys Mascolo, 9 août 1960, fait état de cette remarque transmise par Leiris (Fonds Mascolo/IMEC).
14. Lettre de Maurice Blanchot à Dionys Mascolo, 13 août 1960 (Fonds Mascolo/IMEC).
15. Lettre de Jacques Dupin à Maurice Blanchot, juillet 1960 (Fonds Mascolo/IMEC).
16. Voir lettre de Maurice Blanchot à Jacques Dupin, [juillet 1960] (Fonds Mascolo/IMEC) et, pour l'entretien, qui ne fut finalement pas publié dans l'hebdomadaire, *Le Droit à l'insoumission*, 92.
17. Lettre d'Emmanuel Roblès à Dionys Mascolo, [s. d.] (Fonds Mascolo/IMEC).
18. Lettre d'Edmond Rostand à Dionys Mascolo, 22 octobre 1955 (Fonds Mascolo/IMEC).
19. « Le refus de servir devient un droit sacré ».
20. Maurice Blanchot, entretien avec Madeleine Chapsal destiné à *L'Express* et finalement publié dans *Le droit à l'insoumission*, 91.
21. Lettre de Dionys Mascolo à Maurice Blanchot, 31 juillet 1960 (Fonds Mascolo/IMEC).
22. Lettre de Jean Schuster à Dionys Mascolo, 5 août 1960 (Fonds Mascolo/IMEC).
23. Lettre de Maurice Blanchot à Jean Schuster, s. d. [été 1960] (Fonds Schuster/IMEC).
24. « Je proteste fermement contre le nouveau chef d'inculpation... », Texte inédit de Maurice Blanchot (Fonds Mascolo/IMEC).
25. La lettre est reproduite dans *Le droit à l'insoumission*, 86.
26. Edgar Morin, « Les intellectuels et l'Algérie », *France Observateur* (29 septembre, 1960), 5-6.
27. Lettre de Dionys Mascolo à Edgar Morin, 5 octobre 1960 (Fonds Edgar Morin/IMEC).
28. Pierre Vidal-Naquet, « Le sens d'un refus », *France Observateur* (6 octobre 1960), 8.
29. Louis Aragon, *L'Humanité* (12 octobre 1960).
30. Jean Schuster, « De quelques signes », texte inédit pour *La Brèche*, janvier 1961 (Fonds Schuster/IMEC).
31. Maurice Blanchot, texte inédit (Fonds Mascolo/IMEC).
32. Claude Simon, cité in *Le droit à l'insoumission*, 84.
33. Lettre de Maurice Blanchot à Jean-Paul Sartre, 2 décembre 1960 (Fonds Mascolo/IMEC).
34. Maurice Blanchot, « Mise au point », *Écrits politiques 1953-1993* (Paris : Gallimard, 2008).
35. Blanchot, *Écrits politiques*.
36. Blanchot, *Écrits politiques*.
37. Dionys Mascolo, notes inédites (Fonds Mascolo/IMEC).
38. Lettre de Maurice Blanchot à Jean-Paul Sartre, 2 décembre 1960 (Fonds Mascolo/IMEC).
39. Dionys Mascolo, « Aux heures d'un communisme de pensée », *L'Autre Journal* (novembre 1985), 66 ; et *À la recherche d'un communisme de pensée* (Paris : Fourbis, 1993).
40. Dionys Mascolo, « Aux heures d'un communisme de pensée », *L'Autre Journal* (novembre 1985), 71.

41. Michel Foucault, « Qu'est-ce qu'un auteur ? », *Bulletin de la Société française de philosophie*, 63:3 (juillet-septembre 1969) : 73-104. Repris dans *Dits et écrits, 1954-1988, I* (Paris : Gallimard, 2001), 789-821.
42. Lettre de Maurice Blanchot à Dionys Mascolo, s.d. [postérieure au 31 juillet 1960] (Fonds Mascolo/IMEC).
43. Cet « organe nouveau », Blanchot le concevait comme un organe de « critique totale » (lettre de Blanchot à Sartre du 2 décembre 1960). Nadeau y était favorable, mais Sartre ne suivit pas. Cela donna un numéro de la *Revue Internationale*, à laquelle seront associés, outre des Forêts, Nadeau et Barthes pour la France, Italo Calvino, Hans-Magnus Enzensberger, Günter Grass, Ingeborg Bachmann, Uwe Johnson pour l'étranger.
44. Nadeau s'interroge sur la naissance d'un « parti intellectuel ». « Parti » n'est pas à entendre au sens partisan, mais plutôt comme prise de conscience de ce qui unit les hommes de culture « par-dessus les frontières, et de ce qui les dresse contre leurs différents pouvoirs nationaux : "Puisque aucune limite ne peut être imposée à la pensée, la résistance à l'oppression du Pouvoir sur la Pensée ne doit pas non plus se donner de limites, et c'est naturellement le mot d'ordre d'"insoumission" qui paraît le plus susceptible de fédérer les énergies, le plus susceptible, également, de révéler, de cette résistance, le contenu vrai : la pensée n'est-elle pas avant tout, et par sa démarche même, insoumission ? » note Nadeau, *Les Lettres Nouvelles*, 11 (février 1961): 4.
45. Dionys Mascolo, « Aux heures d'un communisme de pensée », *L'Autre Journal* (novembre 1985), 71.